

Communiqué de presse**Les autorités montaines accordent une aide financière à trois structures d'utilité publique en difficulté**

La Municipalité et le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne ont conjointement décidé d'accorder les moyens financiers nécessaires aux structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole afin de maintenir leurs prestations. Les démarches entreprises par les autorités montaines permettent ainsi de rassurer les parents ayant des enfants pris en charge par ces trois structures.

En proie à d'importantes difficultés financières, la société qui gère les structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole a été déclarée en faillite le 10 janvier 2024. Bien que les trois structures concernées soient privées, la Municipalité s'est immédiatement préoccupée de la situation compte tenu des missions d'intérêt public qu'elles assument et du nombre de familles impactées qui auraient pu soudainement se retrouver sans solution de garde pour leurs enfants, en pleine année scolaire. Le risque avéré que trois structures d'accueil ferment du jour au lendemain sur le territoire montain a été considéré par la Municipalité comme un cas de *too big to fail* avec un impact systémique nécessitant l'intervention des pouvoirs publics.

Ainsi, dans sa séance du 19 février 2024, le Conseil communal a accepté une demande de crédit de CHF 300'000.- permettant de prendre en charge les frais d'un mandat d'administration qui a été confié à une société externe. À ce montant s'ajoute celui de CHF 130'000.- que la Municipalité a déjà activé mi-janvier au titre de dépense exceptionnelle et imprévisible, montant permettant pour l'essentiel de couvrir les salaires impayés des collaboratrices des trois structures.

Ce dispositif d'urgence ne consiste aucunement à sauver une société privée, mais uniquement à maintenir des prestations de service public, essentielles pour les familles, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Le but étant que – le plus rapidement possible – un repreneur puisse assurer la pérennité du service au-delà de cette échéance. La Municipalité continue par ailleurs à soutenir le principe d'une complémentarité entre les offres publiques et privées pour l'accueil de jour de l'enfance.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 février 2024

Contact

M. Philippe Somsky, municipal

021 651 91 86, philippe.somsky@lemontsurlausanne.ch